

## L'HEURE EST À LA MOBILISATION ! TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE JEUDI 9 MAI À L'APPEL DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET DANS LA RUE LE SAMEDI 18 MAI À PARIS

### SOMMAIRE

#### Pages 2-3

- Résultats des élections professionnelles

#### Pages 4-6

- En direct des S2
- Catégories : CPE, Psy-EN, AESH

#### Pages 7-8

- Actualités : compte-rendu CTA, collègues, retraites par points

#### Pages 9-11

- Action : 9 mai, 18 mai, l'heure est à la mobilisation !

#### Pages 12-15

- Métier/carrière : mouvement intra 2019, hors-classe, postes adaptés, rendez-vous de carrière, congés de formation, avancement des certifiés, liste d'aptitude agrégés



### ÉDITO

Indifférent à la colère sociale qui s'exprime depuis des mois, Emmanuel Macron, qui tenait sa première conférence de presse le 25 avril, n'entend pas changer de cap. Aucune réponse aux mobilisations actuelle n'a été apportée en ce qui concerne le pouvoir d'achat, le rétablissement de l'ISF, une transition écologique juste socialement... Le président a confirmé ses choix politiques et a même décidé d'en accélérer la mise en place !

L'annonce de la fin des fermetures d'écoles, celles des d'hôpitaux, plus de fonctionnaires sur le terrain... n'est pas compatible avec le dogme de la baisse des dépenses publiques qu'il a pourtant confirmé. D'ailleurs le ministre Blanquer a rapidement précisé que les fermetures de classes continueraient !

Certaines mesures comme la réindexation des pensions de moins de 2 000 euros sur l'inflation, la baisse des effectifs dans nombre de classes du primaire... sont des réponses aux actions les plus récentes des personnels et des retraité-e-s, mais sans financement correspondant, ressemblent davantage à des annonces électoralistes à quelques semaines des européennes.

Les réformes en cours comme celle de la Fonction publique qui permettent, a contrario de ce qu'il annonce, des suppressions d'emplois et des possibilités d'externalisation de missions et services publics, n'ont pas été remises en cause. C'est contradictoire avec l'objectif de plus et mieux de services publics sur tout le territoire.

Par ailleurs, annoncer le maintien de l'âge légal de retraite à 62 ans mais l'accompagner de pénalités qui baisseraient le montant des pensions est une fausse liberté offerte à chacun et chacune.

Enfin, le ministre Blanquer, enfermé dans sa surdité et ses certitudes hors-sol, continue à vouloir imposer une réforme du lycée contre laquelle la profession, et de plus en plus de parents, multiplient les actions, et dont la mise en place montre tous les travers et les dangers,

**Fonction Publique et services publics, politique éducative, salaires et pensions, retraites... autant de sujets sur lesquels le SNES, avec la FSU, attend des mesures concrètes et qu'il portera lors de la grève de toutes les fédérations de fonctionnaires le 9 mai prochain pour défendre la Fonction publique et ses agent-e-s, et le samedi 18 mai à Paris lors de la manifestation nationale pour l'École à l'initiative de la FSU.**

Bertrand Humeau, le 30 avril 2019

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg  
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
483 ZAC des Vautes,  
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE NOVEMBRE -DÉCEMBRE 2018 : LES RÉSULTATS LE SNES ET LA FSU TOUJOURS EN TÊTE !

Ces élections ont été caractérisées par  
- une forte participation : 47,64% contre 47,05% en 2014, et ce malgré des dysfonctionnements nombreux et inacceptables. Les personnels ont ainsi envoyé le message au gouvernement de leur attachement au paritarisme et à la représentation syndicale.

- une confiance renouvelée en la FSU en la plaçant largement en tête du vote en CTA, et en le SNES : dans les CAPA et CCP où il se présentait, le SNES reste le syndicat largement majoritaire de nos professions, en obtenant 40,5% de l'ensemble des voix, dépassant le 2<sup>e</sup> (SNALC) de 21,8 points !

**Le SNES obtient 10 sièges (=) sur 19 à la CAPA des certifiés, 6 sièges (=) sur 10 à la CAPA des agrégés, 2 sièges (-1) sur 4 à la CAPA des Psy-EN. Le SNES effectue un score en forte hausse chez les CPE (35,4% en 2018 contre 21,9% en 2014) et passe de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup> place dans ce corps ! Le SNES y obtient 2 sièges sur 5 (contre 2 sur 8 en 2014, la composition de la CAPA ayant changé en passant de 8 à 5 élus). Le SNES obtient 2 sièges (-1) sur 5 à la CCP des AED-AESH, et perd son siège à la CCP des contractuels enseignants.**

Dans les autres CAPA des enseignants : le SNEP-FSU obtient 9 sièges (=) sur 9 à la CAPA des profs d'EPS ; le SNUEP-FSU gagne 50 voix et obtient 1 siège (=) sur 10 à la CAPA des PLP.

Bertrand HUMEAU

### ÉLU.ES SNES ET FSU

**Agrégés** : Anne Borrat, Patrick Bassis (SNEP), Claire Pous, Stéphane Audebeau, Dominique Blanch, Stéphane Amouroux, Olivier Landry, Bertrand Humeau, Myriam Vialaneix, Cyril Garcia, Frédérique Orefici, Isabel Sanchez-y-Iranzo

**Certifiés** : Raymond Laborie, Hervé Fumel, Christophe Quittet, Florence Denjean-Daga, Marc Moliner, Sarah Letouzey, Marie Legal, Diane Arvieu, Carole Nejari, Eric Poujade, Claire Aznar, Hélène Kinach, Isabelle Volle, Arnaud Roussel, Elsa Bernardy, Magali Vincent, Stéphanie Cauquil, Géraldine Morales, Boris Thubert, Tiffany Thellier

**CPE** : Philippe Platriez, Carol Ciampi, Francis Bert, Amal El Ghorfi

**Psy-EN** : Odile Toïgo (SNUipp), Ghislaine Lévy, Hélène Sauvage, Laure Gautier (SNUipp)

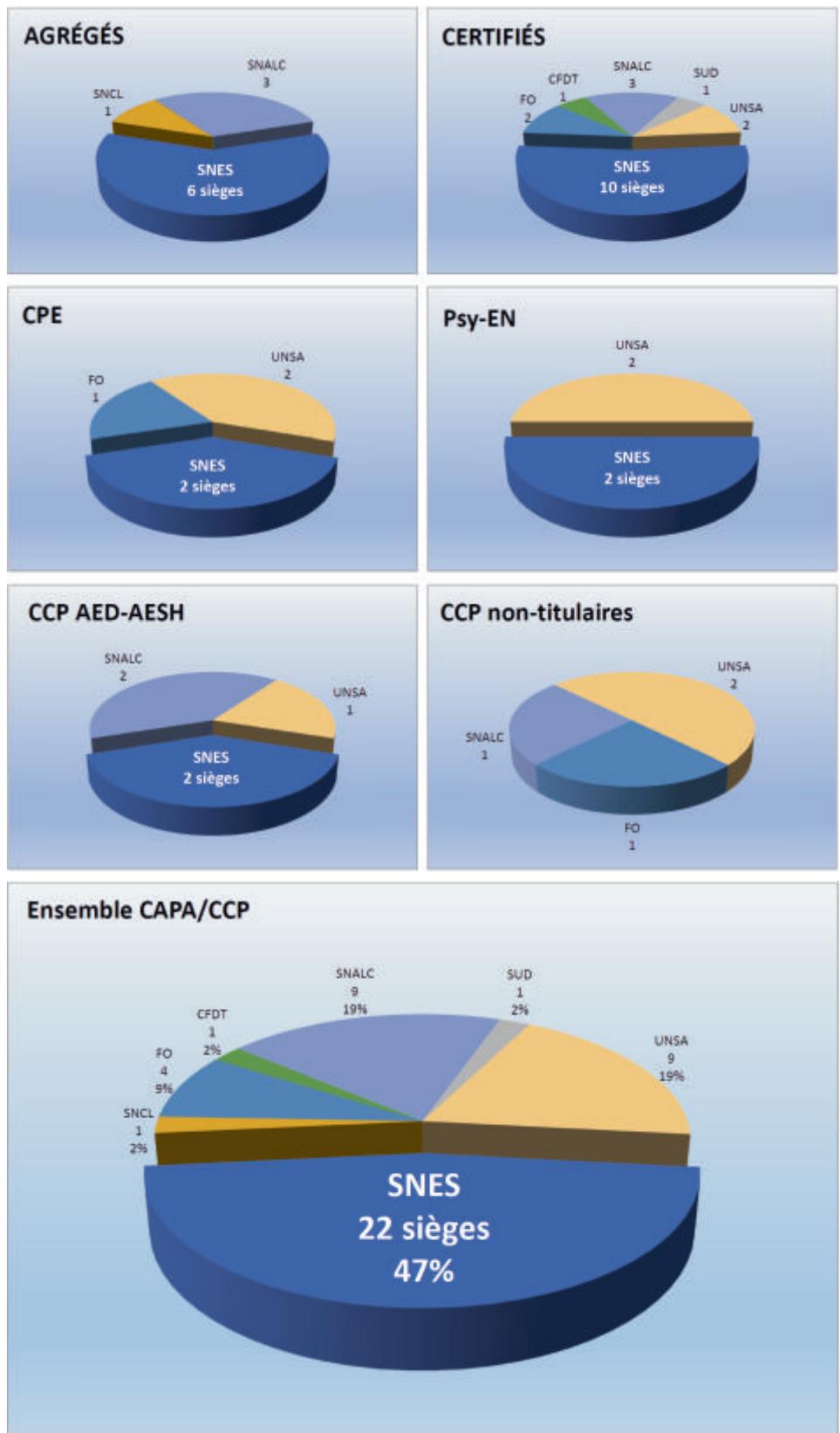
### CAPA

#### Agrégés, certifiés, CPE, Psy-EN

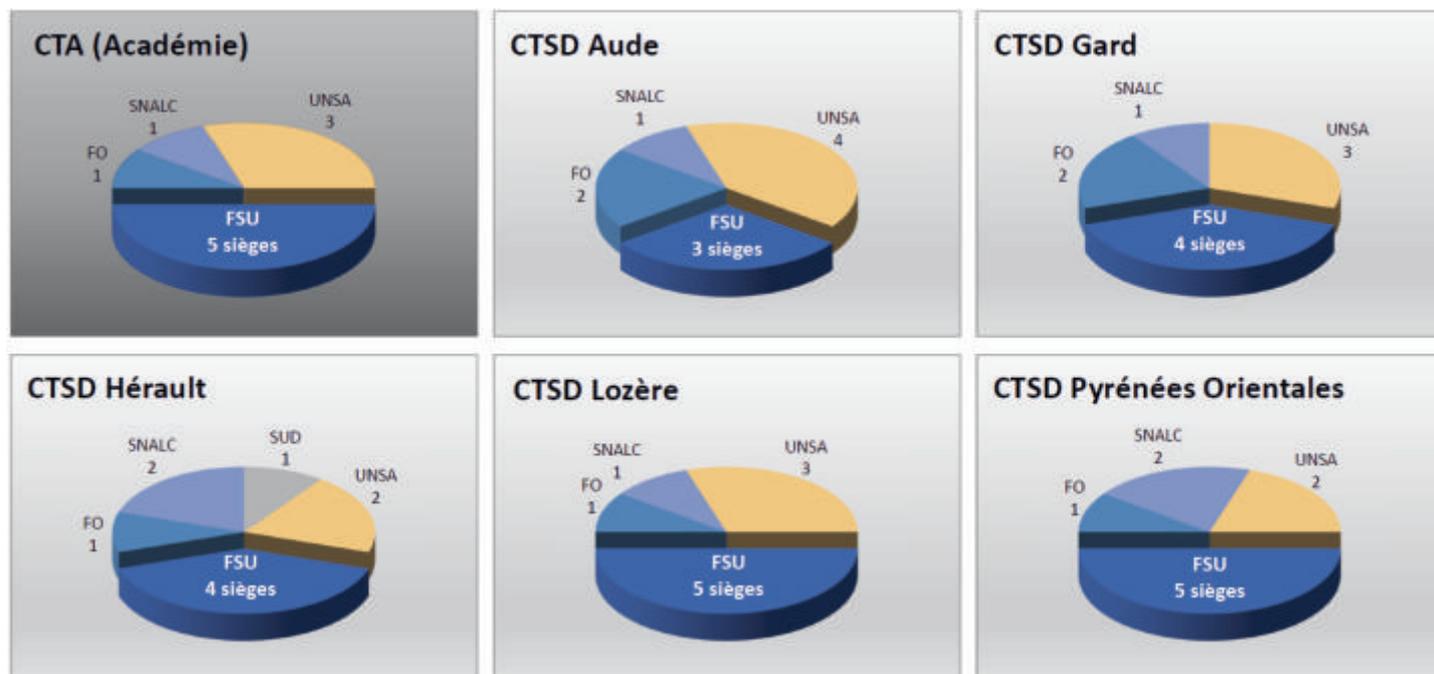
(Le SNES ne présentait pas de liste à la CAPA PECG lors de ce scrutin)

### CCP

#### Non titulaires, AED-AESH



## CTA (Comité Technique Académique) CTSD (Comités Techniques Départementaux)



### ÉLU.ES DES SYNDICATS DE LA FSU AUX CTA, CTSD, CDEN, CHSCTA ET CHSCTD

**CTA** : Florence Denjean-Daga (SNES), Alexis Gigord (SNUipp), Conchita Serrano (SNASUB), Patrick Bassis (SNEP), Pascal Millet (SNUEP), Hervé Fumel (SNES), Dany Bénézet (SNUipp), Thierry Jouve (SNES), Audrey Corrège (SNUipp), Sandie Cariat (SNICS)  
**CHSCTA** : Cyril Garcia (SNES, secrétaire du CHSCTA), Danièle Phalippou (SNEP), Agnès Catala (SNUEP), Conchita Serrano (SNASUB), Cécile Hernandez (SNES), Philippe Gonzalez (SNES)

**CTSD Aude** : Hélène Maillot (SNES), Jean-Louis Burgat (SNUipp), Julia Pourhomme (SNUipp), Delphine Ben Youssef (SNES), Blandine Allabert (SNUipp), Marjorie Magron (SNEP)

**CDEN Aude** : Delphine Ben Youssef (SNES), Jean-Louis Burgat (SNUipp), Hélène Maillot (SNES), Julia Pourhomme (SNUipp), Magali Nappez (SNES), Jean-Louis Bousquet (SNUipp), Marjorie Magron (SNEP), Marie Clothilde Soubercazes (SNUipp)

**CHSCTD 11** : Sandrine Rives Di Gisuto (SNES), Marie Clothilde Soubercazes (SNUipp), Patrick Borde (SNES), Gisèle Luc (SNUipp)

**CTSD Gard** : Marie Legal (SNES), Corinne Place (SNUipp), Sylvie Bailleul (SNUipp), Dany Bénézet (SNUipp), Bruno Buono (SNUipp), Lise Chopinet (SNEP), Béatrice Lorenzi (SNES), Claire Aznar (SNES)

**CDEN Gard** : Emmanuel Bois (SNES), Corinne Place (SNUipp), Dany Bénézet (SNUipp), Jérôme Amicel (SNES), Delphine Castan (SNEP), Isabelle Boza (SNES), Sylvie Bailleul (SNUipp), Bruno Buono (SNUipp)

**CHSCTD 30** : Cécile Hernandez (SNES), Laurence Dourieu (SNEP), Mathéa Micheli-Ponge (SNUipp), Dany Bénézet (SNUipp), Conchita Serrano (SNASUB), Michel Grand (SNES)

**CTSD Hérault** : Stéphane Montazeaud (SNES), Eric Bachelart (SNEP), Magali Kordjani (SNUipp), Anthony De Souza (SNUipp), Julien Landais (SNES), Eric Méjean (SNES), Elsa Bernardy (SNES), Alexis Gigord (SNUipp)

**CDEN Hérault** : Stéphane Audebeau (SNES), Maguelone Marc (SNES), Eric Bachelart (SNEP), Anthony De Souza (SNUipp), Diane Arvieu (SNES), Guillaume Rex (SNES), Alexis Gigord (SNUipp), Magali Kordjani (SNUipp)

**CHSCTD 34** : Stéphane Montazeaud (SNES), Maguelone Marc (SNES), Dany Phalippou (SNEP), Agnès Catala (SNUEP), Elisa Colomar (SNES), Alexis Gigord (SNUipp)

**CTSD Lozère** : Hervé Fumel (SNES), Nathalie Perret (SNUipp), Clémence Gouret (SNES), Christian Rameau (SNUipp), François Robin (SNEP), Florence Lazes (SNUipp), Mélanie Azaïs (SNES), Magali Chantre (SNUipp), Isabelle Volle (SNES), Karine Icaubert (SNUipp)

**CDEN Lozère** : Hervé Fumel (SNES), Nathalie Perret (SNUipp), Clémence Gouret (SNES), Christian Rameau (SNUipp), François Robin (SNEP), Florence Lazes (SNUipp), Mélanie Azaïs (SNES), Magali Chantre (SNUipp), Stéphane Amouroux (SNES), Karine Icaubert (SNUipp)

**CHSCTD 48** : François Robin (SNEP et secrétaire du CHSCT-D), Sophie Feffer (SNUipp), Christelle Martin (SNUipp), Pierre Lopez (SNES), Mélanie Azaïs (SNES), Chloé Amat (SNES), Séverine Megret (SNUipp), Edmée Caillon (SNUipp)

**CTSD PO - élu.es SNES** : Jean-Paul Bareil, Marc Moliner, Eli Sanchez, Guillaume Palanchon

**CDEN PO - élu.es SNES** : Jean Paul Bareil, Marc Moliner, Géraldine Morales, Sebastien Latour.

**CHSCTD 66 - élu.es SNES** : Philippe GONZALEZ (secrétaire du CHSCT-D), Gérard Gironell, Caroline Delcor.

**DANS L'AUDE****DÉBUT D'ANNÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !**

Le retour des congés de Noël a été occupé à organiser des assemblées générales sur le département concernant les réformes Blanquer, en vue d'expliquer aux élèves et à leurs parents la réalité de ce qui nous attend à la rentrée scolaire 2019. Pique-niques en salle des profs, collectifs, banderoles avec les élèves, fabrication d'un cercueil et défilé mortuaire pour enterrer symboliquement l'éducation nationale ont suivi. Les élèves et les parents nous ont aidés sur les lycées à faire des vidéos d'information, et surtout à chanter sous les fenêtres de la DSDEN et du siège de la députée. Une des manifestations a réuni professeurs et lycéens chantant dans le mégaphone du SNES-FSU. Les actions « collectifs lycée » ont alterné avec les rassemblements sur des appels départementaux et nationaux, permettant une mobilisation alternée autour des différentes

questions qui sont le cœur de nos luttes actuelles, qu'il s'agisse des attaques portées à l'éducation nationale, à nos statuts, ou à notre pouvoir d'achat. Le SNES-FSU a donc été reçu avec d'autres organisations du collectif par la députée, ce qui nous a permis de faire remonter notre indignation sur les projets de réforme et sur l'école de la confiance. D'autres temps forts syndicaux nous ont rassemblé une partie de nos collègues dans la convergence des luttes avec des "opérations escarbot" joyeuses et visibles.

Mais si l'enthousiasme est là, les difficultés aussi. Trop d'établissements au-  
dois souffrent de la gestion managériale de leurs chefs d'établissement, et nous sommes de plus en plus alertés sur ce problème, avec des interventions de notre part de plus en plus nécessaires.

Quant aux menaces portées au paritarisme et au travail syndical par notre hiérarchie, nous ne sommes pas épargnés dans l'Aude ! Ce qui n'empêche pas la FSU de porter ses revendications dans les comités techniques départementaux. En effet, avec 125 élèves supplémentaires dans les collèges à la rentrée prochaine, l'Aude arrive pourtant à un solde de -4 postes, des mesures trop nombreuses de cartes scolaires, et une multiplication des compléments de service.

La FSU a obtenu plusieurs améliorations au CTSD et a porté de nombreuses propositions pour éviter fermetures et multiplication des compléments de service.

Delphine BEN YOUSSEF  
Myriam VIALANEIX

**DANS L'HÉRAULT****RENTREE 2019 TRÈS TENDUE DANS LES COLLÈGES DE L'HÉRAULT**

Les créations de postes sont très loin de correspondre à l'évolution démographique du département. 1288 élèves en plus sont prévus à la rentrée prochaine soit l'équivalent de 2 collèges. La dotation départementale quant à elle n'augmente que de 1202 heures. En conséquence le H/E départemental (qui mesure le rapport entre le nombre d'heures d'enseignement et le nombre d'élèves) passera de 1,162 à 1,155. Cette baisse peut sembler anodine, mais quand on la rapporte à l'enveloppe départementale totale elle équivaut à une perte de 500 heures, soit la dotation d'un collège. Une paille !

Par ailleurs, la dotation départementale a certes augmenté mais dans ces heures le poids des HSA s'est accru : l'augmentation des effectifs est absorbée à hauteur de 52,8% par des HSA. C'est l'équivalent de 35 postes qui passent en HSA. Oui, des heures sup pour augmenter notre pouvoir d'achat !

Lors du CTSD du 14 mars, 70 créations et 37 suppressions de postes ont été proposées par le DASEN de l'Hérault, soit un solde positif de 33 postes. Mais ces suppressions sont encore trop nombreuses (malgré la transformation d'heures supplémentaires en heures

(entre créations et suppressions) est de - 1 poste. La technologie perd encore deux postes. Six créations d'ULIS ont été actées, toutes en collège. Mais là encore nous sommes tellement loin des besoins des élèves que nous avons dans nos collèges.



postes dans certains collèges pour sauver des postes). Les créations sont insuffisantes pour faire face à l'augmentation démographique de notre département et plus de la moitié des postes créés le sont avec complément de service. En histoire-géographie, tous les postes créés sont à complément de service ou sont des postes à profil REP+. En lettres classiques, anglais, allemand, le solde

Le SNES-FSU a voté contre ce projet car il ne crée pas suffisamment de postes pour faire face à l'augmentation des effectifs dans nos collèges et qu'il génère de nombreuses situations problématiques pour les collègues en dégradant leurs conditions de travail. L'Hérault a besoin

d'un vaste plan de rattrapage pour compenser la forte baisse des moyens d'enseignement depuis 2011. Quand aura-t-on un gouvernement qui décidera d'investir réellement pour l'avenir de la jeunesse ?

Stéphane MONTAZEAUD

## DANS LES PO

## L'ENVERS DU DÉCOR

Tous les ans, la période janvier-février est source de conflits au sein des établissements en raison des dotations allouées par l'Inspection Académique aux établissements (DGH ou DHG).

Chaque établissement a découvert son enveloppe aux environs de la mi-janvier. A partir de cet instant, différentes orientations doivent être étudiées sur l'utilisation de ces heures. Jusqu'à la tenue du CTSD sur les moyens alloués pour la rentrée 2019, ces enveloppes peuvent évoluer. C'est pendant cette période que les chefs d'établissements peuvent aller négocier quelques heures auprès de l'Inspection Académique (IA). Ce CTSD s'est tenu le 8 Février 2019.



### Rappels de quelques lois ministérielles sur le CA de la DGH et sur l'utilisation des HP et HSA

Avant la date du 8 Février 2019, aucun CA sur les DGH n'aurait dû avoir lieu, les dotations n'ayant pas fait l'objet d'un vote en CTSD. Pourtant il s'avère que les services de l'Inspection Académique étaient déjà en possession de la répartition de DGH de plusieurs établissements. Ce qui n'est pas sans conséquences (cf. plus bas). Cela signifie que des chefs d'établissements n'ont pas respecté les préconisations rectorales demandant la tenue des CA après le CTA et les CTSD...

L'autonomie des établissements permet l'utilisation des HP et HSA de différentes manières. Le Principal propose donc une version de répartition de la DGH. Si les équipes pédagogiques ont une contre-proposition, celle-ci est tout à fait légitime et doit obligatoirement faire l'objet d'une étude en commission permanente. Lors du CA, un vote doit obligatoirement avoir lieu sur cette contre-proposition, contrairement aux propos

autoritaristes de certains chefs d'établissements. Cette manière de faire pourrait tout à fait être dénoncée au Tribunal Administratif.

Cet autoritarisme des chefs d'établissement trouve une explication simple : une autre répartition que la leur ne répondrait pas à la demande de l'IA !

### En quoi l'IA intervient dans l'autonomie des établissements... Pourquoi l'IA a menacé de suppressions de postes... ?

Lorsque l'IA a reçu les premières remontées de répartition de DGH, des CSD (Compléments de Service Donnés) ou BMP de quelques heures sont apparus. Pour arriver à ajuster au

mieux ces CSD (ou BMP), l'IA a demandé, au fur et à mesure, aux établissements qui n'avaient pas encore statué sur leur DGH, d'afficher le nombre d'heures de CSD (BMP) qu'il fallait. Ainsi la mise en place des compléments de service devient extrêmement simplifié pour l'IA mais la situation professionnelle et privée se dégrade pour les collègues concernés !

Les chefs d'établissement, soucieux d'être dans les petits papiers de l'IA ont obéi aux ordres, alors qu'ils n'en avaient pas l'obligation ! Hélas, il faut se faire bien voir auprès de la hiérarchie pour obtenir une mutation, alors tous les coups sont permis ! Ainsi dans certains établissements où les équipes pédagogiques ont tenté de faire des contre-propositions, des menaces de suppression(s) de poste(s) ont été émises par les chefs d'établissement... Comme ces contre-propositions ne permettaient pas des CSD (ou BMP) compatibles les uns avec les autres, il fallait faire pression sur les équipes pédagogiques. Dans certains établissements la menace a été suffisamment prise au sérieux pour que la contre-proposition « meure de sa belle mort ». Dans d'autres, elle a fait son chemin jusqu'à être voté favorablement en CA.

Ainsi des collègues faisant 12h, 14h ou 15h dans un établissement ont vu

leur poste supprimé car l'IA n'avait pas sous la main des CSD de 6, 4 ou 3h mais un de 9h !!! Grotesque.

### Groupe de travail et CTSD créations/suppressions de postes. Qu'est ce qui s'est dit ? Quel bilan ?

Lors de nos interventions dans les établissements ou en sollicitant nos collègues, nous avons réussi à obtenir plus d'une quinzaine de répartitions DGH. C'est donc avec des documents à l'appui, avec une connaissance approfondie des situations que nous nous sommes rendus au groupe de travail, le 11 mars dernier. Avec des arguments solides, anticipant ou corrigeant même des informations de l'Inspection Académique, parfois, nous avons bataillé poste par poste pour éviter des fermetures (principalement celles où il restait 13, 14 ou même 15h poste dans le collège) et pour obtenir des créations (nombreux BMP à plus de 10h, fort taux d'HSA...). Au bout d'un intense groupe de travail qui a duré 4 heures, 5 cas ont été soumis au DASEN. Pour y arriver, il a fallu hausser le ton.

À l'issue de ce groupe de travail, de boycotter le CTSD initialement prévu le 15 mars pour manifester notre mécontentement face au 22 suppressions de postes (dont 12 occupées).

Lors de cette longue réunion, le SNALC a illuminé la salle par son absence de représentants. Comment ce syndicat peut-il prétendre ou affirmer défendre les collègues en étant absent dans ce type de réunion ? Le tout n'est pas faire du zèle avant ou pendant des élections professionnelles, encore faut-il être sur le terrain, au plus près des collègues, et ce tout au long de l'année.

Voilà pourquoi vous nous avez fait confiance, une fois de plus, lors des dernières élections professionnelles qui a vu le SNES-FSU arriver en tête. Vous avez dans cet article un exemple du travail, pas forcément visible, mené par vos élus.

Guillaume PALANCHON

## DANS LE GARD

## UN BAC BLANC DE PERDU, DEUX IG D'ENVOYÉS !

Pour protester contre les réformes Blanquer, les collègues du lycée Philippe Lamour (Nîmes) décidèrent en heure syndicale d'annuler le bac blanc prévu quatre jours plus tard, du 18 au 22/03. Cette décision allait avoir des répercussions que nul n'imaginait alors.

En effet, pour contrer cette décision, ce ne furent pas moins que M. Noé, DASEN du Gard, accompagné d'une véritable armée mexicaine constituée de « tout son étage » et de son chauffeur, de deux IPR, d'une IEN et des cinq EMAS du Gard qui, le 18 mars, vinrent distribuer les sujets et forcer les élèves à faire le bac blanc, empêchant les enseignants de prendre les classes en cours. Le moment était historique : un DASEN ordonnait aux enseignants de ne pas assurer leur service. Devant la détermination des enseignants et malgré trois longues heures de discussion entre M. Noé et la salle des professeurs, à midi, le bac blanc fut officiellement annulé. La semaine se passa normalement, les vacances arrivèrent, prirent fin et la rentrée se fit.

La proviseure annonça la venue de deux IG pour enquêter sur « le fonctionnement du lycée [...] et l'annulation du baccalauréat blanc [...] » et interroger l'administration du lycée, les membres du conseil pédagogique, les élus lycéens au CVL et au CA, les représentants des personnels au CA, puis la présidente de la FCPE du lycée. Si les échanges avec les IG furent très courtois, l'on ne peut que s'interroger sur la méthode utilisée par le ministère. Si elle semble une mesure d'intimidation, elle fut néanmoins l'occasion pour les collègues d'expliquer pourquoi les réformes Blanquer ne pourront jamais remplir les objectifs affichés par le ministère. Elle permit aussi de rappeler que dans la situation actuelle des enseignants (réformes, gel du point d'indice, difficultés du métier), un bac blanc est bien peu de chose.

Jétôme AMICEL

## PSY-EN

## ACHARNEMENT DÉLIBÉRÉ !

Le 5 juin dernier, plus des 2/3 des psychologues de l'Éducation nationale et des Directeurs de CIO, ainsi que les personnels de l'ONISEP se sont mobilisés pour protester contre les annonces ministérielles de fermeture de tous les CIO, de suppressions des DRONISEP et de transfert des missions des PsyEN sur les enseignants.

Huit mois après, alors que la loi pour choisir son avenir professionnel a été votée, aucune discussion, ni concertation n'a été entreprise avec les personnels.

Ce 21 mars, à l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, SE-Unsa, SUD Education, CGT Educ'action, SNPTES), le matin plus de 250 collègues se sont retrouvés en AG nationale pour débattre de la situation dans leurs académies. Près de 600 PsyEN EDO, DCIO, personnels administratifs des CIO et personnels de l'ONISEP ont participé à la manifestation menant au ministère. Même si une délégation a été reçue, aucune véritable réponse n'a été apportée. Le MEN persiste dans sa stratégie du silence pendant que, dans les académies, des fermetures de postes de personnels administratifs sont annoncés au CTA ainsi que de nouveaux regroupements de CIO.

Les Recteurs semblent avoir reçu des consignes pour préparer une nouvelle carte cible encore plus réduite. Comme à Toulouse qui pour faire place nette au SPRO, 2 CIO devraient délaissés des locaux bien conçus pour des locaux exigus dans des maisons de l'emploi et de la formation, situées en face. Partout, c'est en supprimant de nombreux postes administratifs et en « redéployant » les DCIO que les rectorats préparent l'affaiblissement des CIO.

**Le rapport Charvet-Mons est sur le bureau du ministre. Des annonces vont être faites sur l'avenir des CIO, l'affectation des PsyEN et des DCIO, la situation des personnels des DRONISEP et les missions de l'ONISEP, l'articulation des compétences Etat- Région pour l'information sur les formations et les métiers.**

**L'intersyndicale appelle les collègues à amplifier la mobilisation :**

- en informant largement les parents et les enseignants de la cohérence de la réforme de l'orientation avec celle du lycée et de parcoursup et de leurs effets négatifs pour les jeunes.
- en participant de manière bien visible à la manifestation du 9 mai contre la casse de la fonction publique.
- en participant aux actions collectives et unitaires pour s'opposer à la mise en œuvre à marche forcée de ces réformes et s'associer aux mouvements des enseignants, des parents et des lycéens.

Emmanuelle MAGNANI

N°18 du 29 MARS 2019

**Flash info PsyEN**

**Acharnement délibéré! Il faut réagir!**

Exercer des missions supplémentaires de se mobiliser contre ces politiques gouvernementales est le droit de tous les enseignants qui ignorent volontairement le réel du travail!

**Attaques sur le temps de travail des PsyEN et des CPE**

L'inspection générale des finances a dressé un état des lieux sur les véganes dérogatoires aux 35H dans la fonction publique d'Etat. Elle annonce au moins 190 000 agents qui seraient touchés de 1555h en raison de dispositifs budgétaires répartis. Dans le référentiel des CPE et les PsyEN, déjà ciblés par l'article 13 de la confiance, qui visent à leur donner un statut de fonctionnaire, cette proposition a pour effet de leur faire perdre leur statut.

C'est une lettre mensongère des textes détaillant nos horaires, qui sont pourtant précis et détaillés (voir encart ci-contre).

Et ce rapport, totalement déconnecté de notre réalité professionnelle, ne dit rien sur les nombreuses heures supplémentaires non payées et souvent non récupérées que les collègues acceptent pour parvenir à exercer leurs missions!

Voir l'article sur le site du SNES-FSU: [https://www.men.fr/IMG/pdf/Attaque\\_contre\\_le\\_temps\\_de\\_travail\\_des\\_CPE\\_et\\_PsyEN\\_Snes\\_fsu\\_mars2019.pdf](https://www.men.fr/IMG/pdf/Attaque_contre_le_temps_de_travail_des_CPE_et_PsyEN_Snes_fsu_mars2019.pdf)

**Médicalisation de la Psychologie dans l'École de la confiance!**

Par le biais d'amendements présentés par la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale, des articles ont été ajoutés à la loi Blanquer.

Les PsyEN sont concernés par l'article 16bis tout comme les médecins de l'EN, les infirmiers et les assistants sociaux de service social. Les PsyEN apparaissent en filigrane mais sont bien cités dans l'exposé motivé. Cet article vise à transformer un service médico-social et psychologique qui serait dirigé par les médecins.

Hypothèse confirmée par le rapport de la mission flash sur la précoécrite intellectuelle. Les 2 rapporteurs proposent une formation des équipes médicales, d'assistants sociaux et de psychologues et des médecins.

Cette évolution. Certains psychologues ne seraient par exemple pas en mesure de faire passer des RTIC qui servent à établir le diagnostic de précoécrite.

Pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, il n'est pas question d'exercer nos missions sans l'existence d'un médecin, mais partagé par les assistants sociaux et les infirmiers de la FSU qui s'opposent tant à un retour à un service médico-social tel quel existait il y a plus de 50 ans. Ce texte doit donc être retiré de la loi de confiance. Ce texte doit être l'objet de débats au Sénat dans les semaines à venir et passera de nouveau à l'Assemblée nationale en procédure accélérée pour une adoption définitive.

La FSU intervient actuellement auprès des parlementaires.

Publication à consulter sur le site national

**CPE**

**AVENIR DES CPE : ATTENTION DANGER !**

Les dangers contre notre catégorie sont nombreux et les attaques incessantes depuis ces dernières années, elles s'intensifient aujourd'hui :

1- la sortie du régime dérogatoire malgré un avis défavorable du Conseil d'Etat

2- de moins en moins de postes aux concours : 427 en 2018, 330 en 2019, disparition du concours réservé, pas de liste complémentaire donc 1 lauréat se désiste = 1 poste en moins

3- zéro création de poste, des BMP pourvus par des TZR de moins en moins nombreux et de plus en plus de contractuels

4- et pourquoi pas 1 CPE dans le projet de Service National Unique?

5- de moins en moins d'AED avec création d'un nouveau statut "AED préprofessionnalisé" pris sur les quotas AED vie scolaire déjà en souffrance ?

6- une volonté de plus en plus farouche de nous aspirer dans l'équipe de direction, quid de la circulaire de mission de 2015 !

Il y a une totale méconnaissance du métier de CPE de l'administration. Elle confond "vie scolaire" et CPE, dernière en date au GTAIC postes adaptés de notre académie et notre ministre à l'Assemblée Nationale nous appelle Conseiller Pédagogique !

Le SNES-FSU continue de porter sa revendication. Il a déposé la pétition lancée en novembre sur le statut dérogatoire au CTM et a déjà contacté des parlementaires pour les sensibiliser à la défense de notre statut.

Pour notre académie : de plus en plus de postes partagés non indiqués sur le serveur, pas d'indication de logement malgré nos nombreuses demandes. 10 postes profilés spécifiques en 2018 : 4 SPEA pour nos 2 EREA, 1 pour 1 UPP, 2 pour le lycée d'internat d'excellence et nos fameux 3 postes CPE/DOC en Lozère. Il semblerait que cela ait plu à notre administration qui envisage d'en créer d'autres cette année !

Nouveauté : nous n'avons pas eu de GT CPE préparatoire au CTA de cette année !

Le SNES majoritaire chez les CPE en CAPN et CAPA Montpellier, reste mobilisé et offensif face aux attaques de l'administration.

Les commissaires paritaires  
CPE SNES-FSU  
Carol CIAMPI, Amelle EL GHORFI,  
Philippe PLATRIEZ, Francis BERT



**AESH**

**ÉCOLE INCLUSIVE : N'OUBLIONS PAS LES AESH !**

La journée de mobilisation du 7 février dernier a réuni une cinquantaine de personnes devant les DSDEN de nos 5 départements, pour dénoncer les difficultés du vécu quotidien des AESH.

Nous avons un réel espoir dans les annonces du gouvernement attendues le 11 février mais aujourd'hui il faut bien avouer que « Ensemble pour l'école inclusive » est un rendez-vous manqué ! En effet, malgré un titre prometteur, les AESH sont trop souvent oubliés dans ce rapport ! Un seul exemple lu en page 3 à la proposition « Intégrer une formation sur l'école inclusive et les besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers » : les AESH ne figurent même pas dans les parenthèses !

La grande annonce a concerné la **création de CDD 3 ans renouvelables une fois avant le CDI et la suppression des contrats aidés** pour occuper

ces emplois ce qui s'est immédiatement traduit sur notre académie par des non reconductions pour ce type de contrat, des collègues de l'Hérault nous ont alertés et nous avons eu l'assurance du rectorat qu'une dotation supplémentaire AESH était prévue pour le mois de mai. Gageons que cela permettra d'examiner la candidature de ces collègues pour qu'ils bénéficient dans un premier temps d'un CDD 3 ans. Nous suivrons cela de près. N'hésitez pas à nous contacter !

D'autre part, **le SMIC a été revalorisé de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, les agents sous contrats aidés et en CDD ont bénéficié de cette augmentation, mais cela entraînait une injustice avec les agents en CDI actuellement rémunérés à l'indice de niveau 2 (325 car le passage en CDI doit se traduire par le classement à l'indice supérieur à celui qui était détenu au titre du CDD précédent.).

Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour faire lever ce dysfonctionnement en demandant de porter l'indice de rémunération des AESH recrutés en CDI à 330. Il a obtenu gain de cause avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier ! Par contre, la nouvelle grille indice ne compte plus que 8 niveaux de rémunération au lieu des 10 prévus initialement. Nous continuons donc à demander de revoir l'ensemble des rémunérations !

Occuper les fonctions d'AESH suppose de grandes capacités de polyvalence pour s'adapter à des handicaps de diverses natures, des publics différents, des accompagnements dans des cours ou des activités variées, **il est temps de reconnaître qu'il s'agit d'un VRAI METIER qui mérite amplement un VRAI STATUT !!**

Mireille GUIBERT

**RETRAITES PAR POINTS****LES RETRAITÉS À L'ABRI ?**

Les actifs commencent à prendre la mesure des conséquences gravissimes pour leur avenir de la réforme des retraites en cours : les cadres A de la fonction publique (en gros, les profs) ont tout à perdre d'un système qui ignorerait la prise en compte de la carrière (l'indice des 6 derniers mois) et intégrerait en retour dans le calcul de la pension des primes et des indemnités qui constituent une part minime de leur traitement.

De leur côté, les retraités actuels ont compris depuis le 31 janvier 2019 que leur pension pouvait, non seulement rester bloquée pendant des années quand les prix montent, mais aussi diminuer quand le gouvernement augmente leurs cotisations. Le nombre de retraités mobilisés depuis 2 ans dans les actions intersyndicales, et depuis 3 mois sur les ronds-points, témoigne de cette prise de conscience croissante !

Pour autant, mises à part une fiscalité aggravée et l'insuffisance criante des moyens dévolus à la santé et à l'autonomie, les retraités actuels sont-ils à l'abri, comme derrière une hypothétique Ligne Maginot, des retombées futures d'une réforme Macron de notre système de retraites ? Certainement pas et pour une raison bien simple : le but réel de cette réforme, au-delà des prétextes d'équité et de simplification, est de contenir les dépenses liées aux retraites dans les limites actuelles de 12% du PIB, quelles que soient les évolutions démographiques au cours des prochaines décennies. Et, pour Macron et consorts, tous les moyens seront bons, report de l'âge de la retraite (qui revient à la mode) mais aussi ajustement permanent du niveau des pensions, à la baisse comme à la hausse, en fonction de la conjoncture économique et des données démographiques. Sans compter la quasi suppression de la pension de réversion dont le futur mode de calcul écarterait les retraités « privilégiés » issus du cadre A ! Et nous voilà, tous, concernés !

Bref, non seulement rien ne nous est acquis mais nous avons tout à gagner à lutter contre ce projet, ensemble.

Jean-Yves BARBIER

**COMPTE-RENDU DE CTA****LYCÉES : LA MARCHÉ À LA CASSE DES POSTES... EN RYTHME ACCÉLÉRÉ !**

Comme le laissait craindre les précédents Comités Techniques Académiques de décembre -sur les enseignements de spécialité (EDS) en lycées- puis de janvier -DGH et prévisions d'effectifs-, les CTA de mars sont venus conclure une préparation de rentrée 2019 catastrophique pour les lycées généraux et technologiques de l'académie de Montpellier.

Avec une prévision de baisse des effectifs (-614 élèves), les lycées généraux et technologiques perdent 64,5 équivalents temps plein (ETP) en heures poste pour fonctionner à la rentrée prochaine. La réforme des lycées est l'élément qui permet de supprimer un nombre conséquent de postes (soit 30 ETP). Avec la progression du nombre des heures supplémentaires année (+ 3 ETP au niveau académique) dans toutes les dotations globales horaires, le nombre de postes supprimés est très important : en effet, en entrée du GT académique (tenu le 20 mars) le bilan était de 59 suppressions de postes. Les élus SNES FSU ont été alors les seuls à intervenir, grâce aux remontées des S1, sur l'ensemble des projets de suppressions de postes pour faire valoir des arguments pour éviter une partie des dites suppressions (générant alors 21 mesures de carte scolaire). Le travail mené par les élus SNES-FSU a payé en partie.

En effet, lors du CTA du 25 mars, le bilan du projet des suppressions de postes avait été légèrement amélioré, passant à 55 suppressions (générant 19 mesures de cartes scolaires). Lors de ce CTA, les élus du SNES FSU ont poursuivi, toujours aussi seuls, leur travail de défense des postes et ont gagné une création supplémentaire (portant alors le déficit global à 54 suppressions). Leur vote unanime contre, suivi par les autres organisations syndicales représentatives, a obligé l'administration à reconvoquer le CTA le 2 avril. Les élus du SNES FSU y ont poursuivi le travail militant de défense des postes.

Le constat reste cependant négatif : en s'appuyant sur des les réformes du bac et du lycée, le ministère et le rectorat cassent des postes d'enseignants pour entrer dans les clous de Bercy qui a décidé de supprimer 2650 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2019. Une toute petite partie de l'objectif fixé pour le quinquennat (-50 000 postes pour la fonction publique d'État et combien pour l'Éducation nationale ?). La mobilisation collective impulsée par le SNES FSU doit s'amplifier pour faire reculer la casse de l'Éducation nationale programmée et mise en œuvre par ce gouvernement.

Hervé FUMEL



## COLLÈGES

LA RÉFORME DU LYCÉE COMMENCERA DÈS LA CLASSE DE 3<sup>e</sup> !

La réforme du lycée, imposée par le ministre Blanquer et unanimement rejetée par la profession, est vendue depuis le départ comme une réforme qui va donner davantage de temps et de liberté de choix aux élèves pour construire leurs parcours de manière plus personnalisée. Cette communication ministérielle est un véritable mensonge que pointe du doigt le SNES depuis le début car le fameux « libre choix des élèves » est un terrible leurre.

En effet, après le lyrisme des annonces, les masques tombent devant la dure réalité. Ainsi peut-on lire aujourd'hui les règles d'organisations suivantes quant à l'offre de formation dans les Enseignements De Spécialisations (EDS) :

- « *Le proviseur détermine l'organisation de son établissement en fonction des demandes formulées par les élèves et des contraintes spécifiques à l'établissement* » et donc des capacités d'accueil dans les EDS,
- « *Dans certaines situations, il peut*

*s'avérer impossible de satisfaire le choix des élèves (entrants en 1ère) au regard des places disponibles* »

Et surtout : dans le cas où les EDS proposés par son lycée ne seraient pas ceux formulés par l'élève à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e, celui-ci devrait choisir entre :

- L'enseignement de l'EDS qu'il désire dans un autre lycée, MAIS à condition qu'il y reste des places car la priorité reste celle-ci : « *Les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans LEUR établissements sont prioritaires et, ce n'est que SI des places subsistent, qu'elles pourront être proposées à des élèves venant d'autres établissements* »
- Ou, une affectation forcée dans un autre EDS enseigné dans l'établissement de « résidence » de l'élève... et ce hors de ses vœux !

La voici, l'ouverture, la fluidité, le temps de réflexion donné et la nouvelle liberté de choix affichée. En réalité, il s'agit là d'une gestion des flux d'élèves encore plus sélective et des

choix imposés encore plus précoces qu'aujourd'hui.

En effet, voici donc que, dès la 3<sup>e</sup>, en fonction de son choix de lycée, l'élève pourra, ou non, suivre les enseignements de spécialité après la classe de 2<sup>nd</sup>e. Pour nous, professeurs de collèges, il s'agit donc bien là d'anticiper l'orientation/affectation de nos élèves sur tels ou tels lycées généraux ou technologiques (au-delà de toute sectorisation) au regard de l'offre de formation que celui-ci ou celui-là sera censé offrir à l'issue de la classe de... 2<sup>nd</sup>e !

En voilà une autre des conséquences désastreuses et terriblement inégalitaires de cette réforme du lycée : celle qui consiste à préconiser à nos collégiens tel ou tel choix de lycée en fonction de leurs projets d'orientations post-BAC... projets qu'ils ne sont légitimement pas en âge de concevoir en collège, c'est évident !

Thierry JOUVE



Manif du 30 mars 2019 à Marseille

# ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE L'HEURE EST À LA

## 9 MAI : GRÈVE DE TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE



Qu'on ne s'y trompe pas ! C'est une attaque sans précédent depuis la Libération que vient d'engager le gouvernement ! Ses cibles ? Les fonctionnaires et leurs statuts, le rôle et les missions de la Fonction Publique, et nos retraites ! Et les enseignants et personnels d'éducation sont en première ligne.

Recrutements sous contrat en lieu et place de recrutements statutaires, restriction drastique dès janvier prochain des compétences des commissions paritaires, application aux fonctionnaires de modalités de gestion utilisées pour... les militaires, suppression des CHSCT... **Ce sont bien les droits et garanties fondamentaux des 5 millions de fonctionnaires des 3 Fonctions Publiques que le gouvernement veut casser.**

On avait déjà compris (gel des salaires, suppressions de postes, journée de carence...) que ni les fonctionnaires, ni les Services Publics n'avaient les faveurs de notre président, qui expliquait déjà, alors qu'il était ministre d'un gouvernement « de gauche », que le statut des fonctionnaires n'était plus « adapté au monde tel qu'il va ».

Une rengaine viscéralement libérale que bien d'autres ont entonnée avant lui, et qu'il veut mettre en pratique en

cassant nos statuts et en remettant en cause les grands équilibres construits dans l'unité nationale à la Libération, puis actualisés et renforcés par la loi Le Pors en 1983.

Outre la poursuite des 120 000 suppressions de postes et de juteuses économies en remplaçant les emplois statutaires par des contractuels, le projet de loi du gouvernement vise à mettre au pas des fonctionnaires qui ont l'impardonnable défaut d'être au service de la nation et de l'intérêt général et d'avoir un statut qui leur permet de rester indépendants des groupes de pressions économiques, politiques, locaux... et autres ! **Recrutement déconcentré, rémunération au mérite, pilotage par les indicateurs, arbitraire, chefs d'établissement managers...** tous les ingrédients d'un nouveau management calqué sur le modèle entrepreneurial sont là, qui laisseront bien peu de place à la liberté pédagogique.

En même temps, vient **une attaque d'une extrême gravité contre notre système de retraite**, dont, malgré un flou artistique savamment entretenu, les grandes lignes sont connues : mise en place d'un système de retraites par points, dans lequel le montant des cotisations sera connu, mais, contrairement au système actuel, à aucun

moment ne sera connu le montant des pensions de retraite. Celui-ci dépendrait en effet, de plusieurs paramètres, parmi lesquels la conjoncture économique, et donc le budget disponible pour payer ces pensions, l'espérance de vie de la génération concernée... Un système qui a déjà fait la preuve de sa dangerosité dans d'autres pays, ou encore pour les complémentaires Agirc-Arco. Il entraînerait de facto une baisse des pensions pour l'immense majorité des salariés, qui elle-même entraînera un retard de l'âge de départ en retraite. Seuls des économistes très éclairés n'y verront pas la cause prévisible et directe d'une nouvelle hausse du chômage.

**Pour les fonctionnaires**, cela mettrait aussi fin au mode de calcul actuel, **calculé sur l'indice détenu lors des 6 derniers mois**, ce qui entraînerait, pour les cadres A et donc les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, une baisse des pensions pouvant atteindre les 20%.

**Seule la mobilisation massive des personnels d'éducation au côté de l'ensemble des fonctionnaires permettra de mettre en échec ces projets mortifères et d'imposer une autre politique pour la Fonction Publique et ses missions.**

Bernard DUFFOURG

# LIQUE, SALAIRES, RETRAITES, A MOBILISATION !

**BLANQUER, DARMANIN : MÊME COMBAT !**

LYCEE, BAC, « ÉCOLE DE LA CONFIANCE »,  
PROJET DE REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE...  
**DES RÉGRESSIONS SANS PRÉCÉDENT !**

**Mécanisme des réformes...**

- Lycée Blanquer = lycée inégalitaire
- Loi Blanquer : « école de la défiance » ! En collège, comme en lycée, nos métiers menacés et notre liberté d'expression attaquée !
- Fonction publique en danger : Remplacement des fonctionnaires par des contractuels ; fin du paritarisme et de la défense de nos droits (carrières, promotions, mutations...) ; statuts attaqués et renforcement de l'autoritarisme hiérarchique.
- Retraites des fonctionnaires : chute des pensions annoncée !
- Pouvoir d'achat : toujours pas de dégel !

**Tous dans l'action pour nos métiers et la Fonction publique  
Tous en grève le jeudi 9 mai 2019 !**

**snés fsu** **ENGAGÉS AU QUOTIDIEN**

**FONCTION PUBLIQUE**  
**Demain, votre métier va changer.**  
**C'est aujourd'hui qu'il faut agir !**

**Fin du paritarisme : demain, qui défendra vos droits ?**

**Contractualisation : des fonctionnaires aux ordres ?**

**Aujourd'hui**, les commissaires paritaires SNES-FSU, élus en décembre 2018, vérifient les projets de l'Administration, dans les instances qui vous concernent, pour que vos droits soient respectés. Selon le projet du Gouvernement, les commissions paritaires ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion (promotion, mutations)...

**Demain**, vous serez seuls face à l'Administration, sans assurance que vos droits soient examinés de manière équitable et impartiale. Refusons ce recul sans précédent ! Refusons d'ouvrir la porte à l'arbitraire !

**Aujourd'hui**, les fonctionnaires sont sous statut, ce qui est gage de leur indépendance. Le projet de réforme prévoit un recours accru aux contractuels.

**Demain**, ces derniers seraient placés sous la coupe de leur supérieur hiérarchique direct : c'est la porte ouverte à de multiples pressions au risque de faire primer les intérêts privés sur l'intérêt général, en étant soumis à l'autorité politique. Pour la FSU, le fonctionnaire est un citoyen, agent au service de l'État et non agent du pouvoir politique en place. Refusons cette mise au pas !

**#Actu** **snés fsu**

**Projet de loi fonction publique : Des fonctionnaires aux ordres du Ministre**

**Pour une Fonction publique au service de tous, pour un statut des Fonctionnaires qui les protège de l'arbitraire !**

**Contre le projet Dussopt, réforme de destruction de la Fonction publique.**  
**Tous mobilisés avec la FSU et en grève le jeudi 9 mai !**  
**à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires.**

## DES CAP QUI DÉRANGENT...

Conçues par le Conseil National de la Résistance, les CAP permettent de lutter contre l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentant.es des personnels y sont élu.es au suffrage universel direct de la profession. Leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, sont connus et reconnus.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées ! Cela signifie que l'administration opérerait seule en toute matière, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à sa

hiérarchie et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes... INACCEPTABLE !

Ce projet constitue une régression

historique plaçant les droits de tous les fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération, droits pourtant réaffirmés et actualisés par les lois de 83 et 84 et confirmés en 2010 sous la présidence Sarkozy. La conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public, serait abolie avec eux.

La mobilisation de tous sera nécessaire pour faire barrage à la suppression de tous nos droits §

Toutes et tous en grève et dans les manifestations le 9 mai, toutes et tous à Paris le 18 mai pour une grande manifestation nationale !

**Chez Edouard P.**

**DARMANER XXI**

**\*Menu\***  
**\*\*Fonctionnaire\*\***

lycée Blanquer  
Contrôle continu BAC MAISON  
Suppression de postes

lycée inégalitaire

**Entrées**  
Gelée de point d'indice  
Salade d'oselle en carence

**Plats**  
Pavé de prescriptions sauce manager  
Soupe glacée de primes à discrétion  
Pressé d'évaluations « Métron »  
\*\*Bretzel DARMANIN\*\*

**Dessert**  
Soufflé d'emploi à clé en main

**Pour un service public de qualité**

# SAMEDI 18 MAI : POUR L'ÉDUCATION, MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

- CONTRE LA LOI "ÉCOLE DE LA CONFIANCE"
- CONTRE LA RÉFORME DU LYCÉE
- **POUR** UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE

PROJET DE LOI #ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
OPÉRATION DESINTOX

ARTICLE 1  
**ENSEIGNE ET TAIS-TOI !**

**ADOPTÉ**

- 1 Volonté de faire taire toute critique ou opposition aux réformes.
- 2 Inscription du Devoir de réserve qui n'existe pas dans la Loi.
- 3 Présence de drapeaux français «cache-mièze» dans les classes.

snés

PROJET DE LOI #ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
OPÉRATION DESINTOX

ARTICLE 6  
**PREMIER DE CORDÉE, PREMIER SERVI !**

**ADOPTÉ**

- 1 Des établissements pour élèves bilingues réservés à l'élite.
- 2 Une partie du financement assurée par des fonds privés.
- 3 Un système complètement dérogatoire.

snés

PROJET DE LOI #ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
OPÉRATION DESINTOX

ARTICLE 6 quater  
**UNE ÉCOLE SOUS CONTRÔLE DU MINISTÈRE**

**ADOPTÉ**

- 1 Une école du socle qui mélange 1er et 2nd degré.
- 2 Une primarisation du collège.
- 3 Des écoles primaires sous tutelle.

snés

OPÉRATION DESINTOX

« Avec Devoirs faits des élèves accompagnés pour mieux réussir »

**FAUX :**  
Pour la réussite des élèves il faut d'abord :  
- Réduire les effectifs dans les classes.  
- Arrêter les suppressions de postes.

**OPÉRATION DESINTOX**

snés  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

OPÉRATION DESINTOX

«Un collège ambitieux pour tous les élèves ? »

**VRAIMENT ?**  
Rentrée 2019 : - 3200 postes !

PROJET DE LOI #ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
OPÉRATION DESINTOX

ARTICLE 9  
**ÉVALUATION PARTOUT, CONFIANCE NULLE PART**

**ADOPTÉ**

- 1 Suppression du CNESCO réputé pour la qualité de ses études.
- 2 Création d'un Conseil d'évaluation de l'École sans aucune indépendance.
- 3 Dogme de l'évaluation permanente et normative.

snés

OPÉRATION DESINTOX

#RéformeDuLycée : des lycéens «enthousiastes» face à ce qui les attend ?

snés  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

PROJET DE LOI #ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
OPÉRATION DESINTOX

ARTICLE 10, 12, 13  
**DÉFORMATION PROFESSIONNELLE**

**ADOPTÉ**

- 1 Des directeurs d'INSPE nommés par le ministre.
- 2 Un référentiel de formation vide et défini ultérieurement par le ministre.
- 3 Des AED remplaçant les professeurs pour quelques centaines d'euros.

snés

## "TGV SNES" : COMMENT S'INSCRIRE ?

70512 003238

**TRAIN**

BILLET DE TRAIN À COMPOSER AVANT L'ACCÈS AU TRAIN

260 billets réservés par le SNES

VALABLE LE SAMEDI 18 MAI 2019

Possibilité de déplacement autonome : nous contacter

01 ADULTE

CLASSE 2

PERPIGNAN – NARBONNE – BÉZIERS – AGDE – SÈTE – → PARIS

snés  
fsu  
Syndicat National des Enseignants de Second Degré

HORAIRES : voir notre site  
[www.montpellier.snes.edu](http://www.montpellier.snes.edu)

**INSCRIPTIONS sur [s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)**  
(préciser nom prénom téléphone et mail)

Frais de déplacement pris en charge pour les syndiqués

Id.CODE GH458487951 : B893E N/FUMEUR P016 N2

2015-8



**MOUVEMENT****MUTATIONS INTRA 2019**

Lors du groupe de travail sur la circulaire intra le 12 mars, le SNES-FSU a défendu la nécessité d'un équilibre des barèmes à la fois respectueux des priorités légales et soucieux de prendre en compte certaines situations sans pour autant rendre impossible une mutation pour un collègue « sans particularité ».

Le rectorat avait intégré dans son projet les modifications actées dans la circulaire ministérielle et obtenues par le SNES national : base de l'ancienneté de poste revalorisée (20 pts/an au lieu de 10), sortie de l'Éducation Prioritaire et bonification d'ex non-titulaire mieux prises en compte. Par contre, de nouvelles propositions n'étaient pas acceptables comme des modifications concernant l'attribution de la bonification de rapprochement de conjoint, ainsi qu'un calendrier de saisie des vœux trop précoce (22 mars au 4 avril) vu que le CTA examinant les créations et suppressions de poste ne devait se tenir que le 25 mars. Devant notre opposition, le rectorat a décalé le calendrier et abandonné les restrictions d'attribution du rapprochement de conjoint et par extension de l'autorité parentale conjointe et de parent isolé.

Nous avons dénoncé cette année encore le recrutement particulier en Édu-

cation Prioritaire et celui sur SPEA sans prise en compte du barème, instaurés depuis plusieurs années, et sur lesquels le rectorat refuse de revenir.

Nous avons obtenu par contre le maintien de l'ancienneté de poste pour les collègues du 2<sup>nd</sup> degré ayant changé de corps par concours ou LA, qu'ils soient ou non maintenus dans leur ancien poste lors de leur première affectation dans leur nouveau corps, le « lissage » de la bonification « ancienneté de poste » au-delà de 8 ans (au lieu de sauts tous les quatre ans) ainsi qu'une revalorisation de la bonification TZR pour trois ans d'exercice. Ce dernier point a été validé par le rectorat in fine lors du CTA consacré au vote de la circulaire.

Le débat s'est cristallisé sur la procédure de mutation des Psy-EN 1<sup>er</sup> degré pour lesquels seule une affectation sur une circonscription était prévue, ne permettant pas de connaître l'école de rattachement. Le vote unanimement contre la circulaire dédiée aux CPE et Psy-EN a permis lors du CTA de repli du 25 mars d'entériner un mouvement intra-circonscription après le mouvement intra.

Florence DENJEAN-DAGA

**POSTES ADAPTÉS****COMPTE-RENDU DU GT**

Le groupe de travail intercorps sur l'attribution des postes adaptés s'est tenu le 11 mars suivi le 26 mars par la CAPA pour les certifiés.

Les collègues affectés sur postes adaptés de courte comme de longue durée perdent leur poste, mais se retrouvent dans de meilleures conditions de travail (autre discipline, autre fonction non enseignante, enseignement à distance) permettant de mieux traiter leur pathologie.

Il y avait cette année, 60 possibilités de postes adaptés. La plupart ont été satisfaites, les demandes ne l'étant pas relevant selon les services médicaux, avant tout de soins.

Les élus du SNES-FSU ont demandé à ce que les moyens non attribués, équivalent à 2 temps plein, soit 36 heures, puissent servir au traitement de dossier tardifs, ou encore à l'attribution d'allègement horaire de services supplémentaires, permettant aux collègues de faire face à des difficultés liées à leur situation de santé. L'administration rectorale a décidé d'attribuer ces moyens aux allègements de service, ce qui correspond à notre demande initiale.

Arnaud ROUSSEL

**HORS-CLASSE****CAMPAGNE 2019 : C'EST PARTI !**

La note ministérielle sur l'accès à la hors-classe vient de paraître.

Celle de l'année dernière introduisait la pérennité des avis portés par la campagne 2017-2018, or ces collègues vont se retrouver cette année – pour ceux qui n'ont pas été promus – dans le même tableau d'avancement que les collègues ayant eu le RdV de carrière du 9<sup>e</sup> échelon l'an dernier et qui ont pu contester l'avis porté en CAPA: c'est pourquoi nous avons fait la demande au niveau ministériel que possibilité soit donnée à ces collègues ayant eu un avis pérenne de faire un recours. Cette demande est d'autant plus légitime que, sur Montpellier, le rectorat

n'a pas voulu entendre l'année dernière qu'en figeant des avis « Excellent » à 10% des collègues de chaque échelon uniquement, et non à chaque cohorte au sein de chaque échelon (collègues au 9<sup>e</sup> échelon depuis 2 ans, collègues au 9<sup>e</sup> depuis 3 ans, etc.), il allait créer une rupture d'équité avec les collègues passés par le 3<sup>e</sup> RdV de carrière dont la 1<sup>ère</sup> cohorte entre dans le tableau cette année avec 10% de collègues bénéficiant d'un avis « Excellent ».

Par ailleurs, nous portons aussi la demande d'un barème plus équilibré entre les deux critères qui fondent la « valeur professionnelle », l'ancien-

neté de l'agent dans la plage d'appel et le barème lié à l'avis recteur obtenu, de façon à ce que l'attente de chaque collègue soit encore réduite en minorant le poids des avis.

Affaire à suivre....

Florence DENJEAN-DAGA

*Dernière minute : au moment où nous publions, le rectorat nous informe que les groupes de travail préparatoires aux CAPA "hors-classe", que le rectorat avait initialement supprimés, ont été rétablis suite à notre demande. Consulter notre site pour toute les informations sur la campagne 2019 de la hors-classe.*

## CONGÉS FORMATION

### COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

Le 22 février a eu lieu le GTAIC pour l'attribution des congés formation pour la rentrée 2019.

Ce groupe de travail réunit tous les corps pour lesquels les demandes de congés formation sont possibles. C'est le lieu où sont examinées les demandes, rectifiées les erreurs de barème et répartis les mois de congés formation (demandes initiales ou renouvellement).

Pour la rentrée 2019, il y avait 57 demandes chez les agrégé.es, 369 pour les certifié.es, 5 chez les CPE et 6 chez les Psy-EN. 5 congés formation ont été attribués pour le corps des professeurs agrégés, 4 pour les CPE, 1 pour les Psy-EN et 40 pour le corps des certifiés.

Les élus du SNES sont intervenus :

- pour souligner le nombre anormal de baisses de demande cette année. En effet, les dates de candidature ont été avancées par l'administration et de nombreux collègues n'ont pas été prévenus dans les temps. En cause, les nouvelles pratiques du rectorat concernant les circulaires. Elle sont déposées sur Accolad (intranet du rectorat) et les établissements sont censés prévenir les collègues de leur parution. Outre que cette information se fait de façon très inégale, l'accès à ces circulaires sur Accolad n'est pas toujours évident. Nous avons donc demandé que pour les opérations de gestion qui nécessitent une candidature des collègues, le rectorat envoie l'information aux collègues de façon plus claire. Nous avons proposé par exemple que le rectorat envoie une lettre d'information régulière aux collègues sur ces opérations de gestion sur le modèle de la lettre hebdomadaire qu'il envoie aux chefs d'établissement. Pour information, le rectorat a accepté 21 demandes tardives avec une date butoir au 16 janvier 2019.

- pour que les collègues qui ont demandé deux mois de prolongation en vue de préparer les épreuves d'admission à un concours aient une réponse de la part de l'administration. Ces pro-



longations devaient commencer au 1<sup>er</sup> mars et les vacances scolaires débutaient le soir du GT. Nos interventions en amont du GT ont permis de débloquer ces situations

Nous avons fait rectifier des erreurs dans le barème sur la base des fiches syndicales reçues ou des documents des années précédentes : collègues actuellement en congé formation pour qui l'administration avait oublié de maintenir le nombre de demandes antérieures, erreurs d'échelon (l'échelon pris en compte est l'échelon au 31 août 2018). Ainsi, suite aux interventions des seul.es élu.es SNES et FSU, alors que d'autres se contentaient d'envoyer des mails non sollicités sur les boîtes académiques pour vite informer, sans vérifier, plusieurs collègues ont été rétablis dans leurs droits, preuve supplémentaire de l'absolue utilité du contrôle par les élu.es des personnels du travail de l'administration.

Lors de la CAPA certifiés tenue le 26 mars, nos interventions supplémentaires ont permis de faire rétablir dans leurs droits, deux collègues actuellement en congé formation pour préparer des concours, admissibles cette année, à nouveau candidats pour l'an prochain, mais dont le barème n'avait pas permis qu'ils soient retenus. Conformément à la circulaire académique, si malheureusement ils n'étaient pas admis cette année, le congé leur sera octroyé à nouveau le nombre de mois rémunérés qu'ils n'ont pas utilisés (12 mois sur la carrière)

Claire POUS, Arnaud ROUSSEL

## RDV DE CARRIÈRE SE PRÉPARER !

Si vous êtes éligible à un rdv de carrière cette année, vous avez dû recevoir fin juin-début juillet un message sur votre messagerie professionnelle vous en informant. Un calendrier vous est proposé un mois à l'avance, toujours via la messagerie professionnelle, pour fixer l'inspection (à laquelle le chef d'établissement peut assister), l'entretien avec l'IPR puis l'entretien avec le chef d'établissement (délai de 6 semaines maximum entre les deux.)

Pour vous préparer, consultez le guide du RdV de carrière : il propose entre autres le « document de référence de l'entretien » qui sert d'aide à la préparation de l'entretien mais que vous n'êtes pas tenu.e de remettre à l'IPR, la grille d'évaluation avec l'intitulé des différents items et le référentiel des compétences professionnelles.

Bien entendu nous sommes disponibles pour vous accompagner dans cette phase de préparation.

Elsa BERNARDY



## ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

## CAPA "LISTE D'APTITUDE AGRÉGÉS" : COMPTE-RENDU

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude a eu lieu le lundi 18 mars 2019.

La liste des proposés qui sera remontée au ministère en vue de la CAPN en mai comporte 63 noms toutes disciplines confondues, pour 671 demandeurs.

Après lecture de tous les dossiers, les élu.es du SNES-FSU sont intervenus pour commenter la distribution des avis aux candidats (établissements qui ne mettent pas d'avis TF, inspections qui sont très sévères dans leurs avis, avis individuel incompréhensibles pour les collègues ou incohérents entre l'avis et l'appréciation littérale, etc.) et la proportion hommes /femmes dans les candidats proposés (les femmes

sont souvent sous représentées y compris dans des disciplines où elles sont plus nombreuses dans le vivier ou les candidatures).

A la lumière des dossiers et de l'analyse des résultats 2018 en CAPN, nous avons proposé des changements dans les propositions des IPR et signalé des dossiers « concurrentiels ». Seuls les candidats qui sont sur la liste des proposés sont classés.

Enfin, nous avons rappelé les revendications du SNES FSU : un barème avec des critères clairs, et le passage du nombre de promus en CAPN de 1/7 à 1/5 du nombre de titularisations.



Claire POUS

## AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉ.ES

## BILAN DE LA CAPA D'AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ

Rappelons tout d'abord que dans la nouvelle carrière, **l'avancement aux 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons est globalement bénéfique à l'ensemble des collègues.** Le passage au 7<sup>e</sup> échelon se fait désormais au bout de 2 ans d'ancienneté pour 30% des collègues alors que dans l'ancien système, il fallait attendre 2,5 ans pour les 30% des collègues promus au grand choix. Pour les autres collègues, le passage se fait au bout de 3 ans, comme au choix dans l'ancien système. Le passage au 9<sup>e</sup> échelon se fait toujours au bout de 2,5 ans d'ancienneté pour 30% des collègues et pour tous les autres au bout de 3,5 ans alors que dans l'ancien système 50% passaient au bout de 4 ans et les 20% restants au bout de 4,5 ans.

La CAPA qui s'est tenue le 15 février 2019 avait pour objet de déterminer les 30% de collègues certifié.es qui allaient bénéficier d'un avancement accéléré. Les collègues promouvables (sauf situation de congé ou autre situation particulière) avaient l'an dernier fait l'objet d'un RDV de carrière au 6<sup>e</sup> ou au 8<sup>e</sup> échelon.

Lors de sa déclaration préalable, le SNES-FSU a déploré que le rectorat de Montpellier ait fait le choix d'appliquer un quota de 30% d'appréciations « Excellent » à ces RDV de carrière. En effet, la volonté de faire coïncider le nombre d'appréciations « Excellent » et le nombre de promus à l'avancement accéléré ne permet pas de donner tout son sens à l'évaluation : seulement 30% des collègues de l'académie seraient-ils susceptibles d'être considérés comme « excellent.es » ? Comment pourrait-on d'ailleurs le savoir *a priori* ? **C'est pourquoi nous avons réitéré la nécessité de déconnecter l'évaluation de la promotion.** Par ailleurs, cette politique de contingentement limite les possibilités de rééquilibrer les proportions femmes/hommes – en particulier au 6<sup>e</sup> échelon -, et celles entre disciplines. A titre d'exemple, au 7<sup>e</sup> échelon, en arts plastiques 66% des promouvables sont promus, et en histoire-géographie 40% le sont alors qu'à l'opposé en espagnol 16% seulement le sont et en sciences physiques 21%. Le rectorat a refusé notre demande de procéder à un rééquilibrage.

Concernant les collègues qui n'ont pu bénéficier l'année dernière d'un RdV de carrière (23 à l'échelon 6 et 22 à l'échelon 8), une appréciation IPR leur a été attribuée lors de cette CAPA, appréciation qu'ils n'ont donc pas eu la possibilité de contester. Pour les collègues qui seraient dans cette situation cette année, le rectorat a annoncé qu'un RdV de carrière de rattrapage pourrait avoir lieu en septembre 2019.

Nous avons signalé la situation des collègues anciennement bi-admissibles qui dans le logiciel du rectorat ont une ancienneté de corps de 1 an liée au reclassement de 2017. Nous serons vigilants à ce que l'administration conserve la mémoire de ces collègues pour les promotions futures.

Le rectorat a repris les reliquats de promotion non utilisés l'année dernière, suite à l'action du SNES-FSU auprès du ministère qui a fini par publier un texte le permettant. Pour notre académie une promotion supplémentaire a donc pu être actée au 9<sup>e</sup> échelon.

Elsa BERNARDY  
Florence DENJEAN-DAGA

# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit  Mutuel**  
Enseignant

255 rue de l'Acropole  
MONTPELLIER  
09055@creditmutuel.fr  
04 67 83 46 33

41 boulevard John F. Kennedy  
PERPIGNAN  
0905503@creditmutuel.fr  
04 68 38 40 82

41 rue de Verdun  
CARCASSONNE  
0905501@creditmutuel.fr  
04 68 77 25 29

102 allée de Séville  
NÎMES  
0905502@creditmutuel.fr  
04 66 36 59 63

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.